



14ème législature

Question N° : 42615	De M. Malek Boutih (Socialiste, républicain et citoyen - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >banques et établissements financiers	Tête d'analyse >emploi et activité	Analyse > CAFPI.
Question publiée au JO le : 19/11/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Malek Boutih attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question particulière de la société CAFPI, courtier en crédits immobiliers et société dont le siège se trouve à Sainte-Geneviève-des-Bois en Essonne, rencontrant actuellement un litige l'opposant à l'URSSAF concernant le modèle économique de l'entreprise. Il aurait aimé savoir, de manière générale, quelles clarifications seront apportées au statut juridique entourant les mandataires intermédiaires en opérations de banque et service de paiement. Cependant, compte tenu de l'urgence à sauver des emplois il lui est apparu nécessaire de la saisir directement de ce dossier afin que ses services puissent apporter leur concours à la résolution de cette situation particulière.